

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle

**Mairie de
KIRSCHNAUMEN
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50
Courriel : mairie.kirschnaumen@orange.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 02 du mois de juin, à vingt heures, se sont réunis à la salle Sainte Croix de Kirschnaumen, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

| | | |
|------------|-----------|---|
| BURAI | Jonathan | x |
| CORDEL | Martine | x |
| GEORGES | Gérard | x |
| JOLAS | Anne | x |
| KLEIN | Fabrice | x |
| LAGERSIE | Christian | x |
| NADE | Didier | x |
| NIEDERCORN | Jean-Luc | x |
| SCHMIT | Patrice | x |
| SOUMAN | Alexandre | x |
| VENNER | Philippe | x |

Jonathan BURAI a été nommé secrétaire de séance.

12/2020 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les articles L2123-20, L2123-20-1 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens, et de fixer les taux maximum des indemnités du Maire et des Adjointes en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

En application de ce principe, l'enveloppe globale autorisée est de :

Le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25/05/2020 constate l'élection de 2 adjoints.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que délégation de fonction sera donnée aux Adjointes par arrêtés municipaux.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Pour la commune de KIRSCHNAUMEN, comptant moins de 500 habitants (487 habitants, population légale 2017 INSEE) :

- le taux de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25,5%
- le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9,9%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer, avec effet à compter du 02/06/2020, le montant des indemnités pour le Maire et l'exercice effectif des fonctions des Adjointes comme suit :
 - Maire : 25,5 % de l'indice 1027
 - 1^{er} Adjoint : 9,9 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} Adjoint : 9,9 % de l'indice 1027
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- de transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées

Adopté à l'unanimité

13/2020 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal procède à la composition des commissions municipales suivantes, le Maire étant président de chaque commission :

| COMMISSIONS | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|--|--|
| COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS | SAGAWE Roger (Rémeling) KLEIN Joseph (BF) CORDEL Martine GEORGES Gérard NADE Didier BURAIS Jonathan | HEIN Josiane (Launstroff) SOUMAN Sylvie (BF) DELVOT Christian ALESCH Roger MALLINGER Renée HIRTZ Roland |
| APPEL OFFRES | SOUMAN Alexandre BURAIS Jonathan KLEIN Fabrice | GEORGES Gérard SCHMIT Patrice JOLAS Anne |
| FINANCES COMMUNALES - CADASTRE - CARTE COMMUNALE | LAGERSIE Christian BURAIS Jonathan SCHMIT Patrice | SOUMAN Alexandre VENNER Philippe GEORGES Gérard |
| VOIRIE - BÂTIMENTS - CIMETIERE - ECLAIRAGE | LAGERSIE Christian VENNER Philippe | CORDEL Martine SCHMIT Patrice |
| AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT - FORÊT | JOLAS Anne BURAIS Jonathan KLEIN Fabrice | CORDEL Martine VENNER Philippe SCHMIT Patrice |

| | | |
|---|--|---|
| PERSONNEL COMMUNAL | LAGERSIE Christian KLEIN Fabrice | |
| VIE ASSOCIATIVE - CULTURELLE - JEUNESSE - SPORT - ECOLES | SCHMIT Patrice JOLAS Anne NADE Didier | BURAI Jonathan VENNER Philippe SOUMAN Alexandre |
| DEFENSE | LAGERSIE Christian | |
| SECURITE ROUTIERE | BURAI Jonathan LAGERSIE Christian | JOLAS Anne NADE Didier |
| SECURITE ERP | JOLAS Anne DELVOT Christian SCHUTZ Christèle | GEORGES Gérard |
| CHASSE | KLEIN Fabrice BURAI Jonathan | CORDEL Martine SCHMIT Patrice |

14/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Après délibération, le conseil municipal décide de désigner les délégués appelés à siéger dans les comités syndicaux suivants :

| ORGANISMES EXTERIEURS | MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| CCB3F | NIEDERCORN Jean-Luc | SOUMAN Alexandre |
| SISCODIPE | GEORGES Gérard | BURAI Jonathan |
| SIE DE KIRSCHNAUMEN | NIEDERCORN Jean-Luc | JOLAS Anne |
| | SOUMAN Alexandre | VENNER Philippe |

15/2020 – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 625 « DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS »

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 625 « Déplacements, Missions et réceptions », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 625, les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques, inauguration (dépenses inhérentes à la Saint Nicolas, Noël, Repas des Anciens, Sapeurs-Pompiers, paniers garnis...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements (mariage, décès, naissances, départs en retraite, récompenses) ou lors de réceptions officielles
- les frais de restauration des élus liés aux actions communales
- les dépenses liées à l'achat de denrées et fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'affectation des dépenses suscitées au Compte 625 « Déplacements, Missions et réceptions » dans la limite des crédits prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

16/2020 – VOTE DES TAXES : TH-TFB-TFNB

Le Conseil Municipal vote le taux des taxes comme suit :

| | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 10,06 % |
| - Taxe foncière bâti : | 11,99 % |
| - Taxe foncière non bâti : | 57,04 % |

Adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

17/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - section de fonctionnement : | 458 462,27 € |
| - section d'investissement : | 812 023,08 € |

Adopté à l'unanimité.

18/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 – Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le Budget Primitif 2020 - Assainissement s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| - section de fonctionnement : | 61 409,96 € |
| - section d'investissement : | 191 522,01 € |

Adopté à l'unanimité.

19/2020 – TRANSFORMATION EN GIRATOIRE DU CARREFOUR « RAMBOURG » : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des projets de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit « Rambourg » par le Conseil Général de la Moselle.

La sécurité routière étant un objectif prioritaire, le Conseil Général de la Moselle et la commune de KIRSCHNAUMEN ont convenu d'un intérêt commun à la transformation du carrefour existant.

Dans le cadre d'un partenariat entre les 2 parties, il fait lecture de la convention qui a pour objet de définir les conditions de réalisation et de financement relatives à cet aménagement.

Le Département, Maître d'ouvrage de l'opération, préfinancera le coût total des travaux estimé à 615 000 €HT.

La commune de Kirschnaumen s'engage à prendre en charge 5% du montant HT des travaux, soit 30 750 € (montant plafond).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette participation et autorise la Maire à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

20/2020 – LAGUNE OBERNAUMEN : SONDAGE ET PRELEVEMENT DES BOUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le versement de la prime de résultat par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est conditionné par l'évaluation de la quantité de boues présente dans le bassin primaire.

Monsieur le Maire présente la proposition de LOREAT qui comprend :

- Echantillonnages et Sondages
- Analyse complète des boues prélevées

Monsieur le Maire propose de faire réaliser cette étude par LOREAT pour un montant de 1 650 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à passer commande.

Adopté par 10 voix pour, 1 abstention.

21/2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE GARDERIE (PERIODE 08/2019-12/2019)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des dépenses et recettes concernant le fonctionnement de la garderie à EVENDORFF pour la période 08/2019-12/2019.

Les dépenses s'élèvent à 15 289,21 €.

Les recettes s'élèvent à 8 601,50 €.

Le déficit de 6 687,71 € est pris en charge par les communes de REMELING et de KIRSCHNAUMEN à parts égales soit 3 343,86 €.

Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de REMELING et de signer tous documents concernant cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité.

22/2020 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE GARDERIE (PERIODE 01/2020-03/2020)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des dépenses et recettes concernant le fonctionnement de la garderie à EVENDORFF pour la période 01/2020-03/2020.

Les dépenses s'élèvent à 8 260,30 €.

Les recettes s'élèvent à 8 156,00 €.

Le déficit de 104,30 € est pris en charge par les communes de REMELING et de KIRSCHNAUMEN à parts égales soit 52,15 €.

Monsieur le Maire est chargé d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de REMELING et de signer tous documents concernant cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité.

DIVERS/COMMUNICATION :

Manquant des éléments de réponse aux interrogations posées à Mme le percepteur sur le budget annexe « Lotissement » 2020, les points concernant le compte de gestion « Lotissement » 2019 et le budget « Lotissement » 2020 sont reportés à un conseil ultérieur.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clôt la séance à 22h30.
Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,

Kirschnaumen le 04/06/2020

Le Maire,
Jean-Luc NIEDERCORN